

**CONVENTION SUR
LA DIVERSITÉ
BIOLOGIQUE**Distr.
GÉNÉRALEUNEP/CBD/SBSTTA/6/2
11 décembre 2000FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS**ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR DES AVIS
SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES**

Sixième réunion

Montréal, 12-16 mars 2001

Point 3.1 de l'ordre du jour provisoire *

GROUPES SPÉCIAUX D'EXPERTS TECHNIQUES***Rapport d'activité sur la situation des groupes spéciaux d'experts techniques créés par
la Conférence des Parties à sa cinquième réunion****Note du Secrétaire exécutif**Résumé*

La présente note fournit un rapport d'activité sur les travaux des quatre groupes spéciaux d'experts techniques mis en place par la Conférence des Parties à sa cinquième réunion, à savoir les groupes d'experts techniques sur :

- (a) Les zones marines et côtières protégées ;
- (b) La mariculture ;
- (c) La diversité biologique des forêts ; et
- (d) Les zones arides et semi-arides.

À ce jour, le Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts s'est réuni une fois, à Montréal, en novembre 2000, le Groupe spécial d'experts techniques sur les zones marines et côtières protégées devrait se rencontrer en février 2001, tandis que les réunions des Groupes spéciaux d'experts techniques sur la mariculture et les zones arides et semi-arides devraient être organisées dès que le Secrétariat recevra une proposition de soutien financier de la part des Parties, des autres gouvernements ou organisations.

Action suggérée

L'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques pourrait prendre note du rapport d'activité du Secrétaire exécutif sur les Groupes spéciaux d'experts techniques.

* UNEP/CBD/SBSTTA/6/1.

/...

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Résumé</i>	1
<i>Action suggérée</i>	1
I. INTRODUCTION	3
II. RAPPORTS D'ACTIVITÉ	3
A. Groupes spéciaux d'experts techniques sur les zones marines et côtières protégées.....	3
B. Groupes spéciaux d'experts techniques sur la mariculture.....	3
C. Groupes spéciaux d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts.....	4
D. Groupes spéciaux d'experts techniques sur les zones arides et semi-arides	5
<i>Annexes</i>	
I. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS TECHNIQUES SUR LES ZONES MARINES ET CÔTIÈRES PROTÉGÉES.....	6
II. ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS TECHNIQUES SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES FORÊTS	7

I. INTRODUCTION

1. A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a décidé de créer des groupes spéciaux d'experts techniques dans les domaines des zones marines et côtières protégées et de la mariculture (décision V/3, para. 15) ; de la diversité biologique des forêts (décision V/4, para. 4) et de la diversité biologique des zones arides et semi-arides (décision V/23, para. 7). Les mandats des groupes d'experts sur la diversité biologique marine et côtière se trouvent dans l'annexe II à la recommandation V/14 de SBSTTA (avec en plus « l'identification de meilleures pratiques » pour le groupe sur la mariculture), tandis que les mandats pour les groupes sur la diversité biologique des forêts et sur les zones arides et semi-arides sont présentés respectivement dans l'annexe à la décision V/4 et dans le paragraphe 7 de la décision V/23. Le Secrétaire exécutif a préparé cette note afin d'informer l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques sur la situation des groupes d'experts et de leurs activités.

II. RAPPORTS D'ACTIVITÉ

A. *Groupe spécial d'experts techniques sur les zones marines et côtières protégées*

2. Les préparatifs sont en cours pour la première réunion du Groupe d'experts techniques sur les zones marines et côtières protégées, prévue provisoirement en février 2001, selon la disponibilité des ressources financières. Les Etats-Unis ont déjà envoyé leur participation financière et la Nouvelle-Zélande fera une contribution en nature afin de couvrir les coûts d'organisation. L'ordre du jour provisoire de la réunion est présenté dans l'annexe I ci-dessous.

3. Le Secrétaire exécutif a préparé une note d'information pour la réunion, conforme à l'activité (c) de l'objectif opérationnel 3.1 du programme de travail sur la diversité biologique marine et côtière (décision IV/5, annexe)*. La note rassemble et assimile les informations disponibles provenant de diverses organisations partenaires internationales ou régionales, des rapports nationaux soumis en vertu de la Convention ainsi que de documents scientifiques d'actualité afin de faciliter les activités de recherche et de surveillances liées aux avantages et aux conséquences des zones marines et côtières protégées, ou de zones placées sous gestion particulière du même type, dans le contexte du programme de travail. La note d'information comprend également une discussion sur les critères utilisés pour la sélection des zones protégées, en tenant compte des informations présentées précédemment dans la note d'information préparée par le Secrétaire exécutif sur ce sujet pour la cinquième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/5/INF/8), à la lumière de la liste indicative des catégories inscrites à l'annexe I à la Convention.

4. Le 17 novembre 2000, le Secrétaire exécutif a envoyé une lettre à tous les correspondants nationaux et aux organisations pertinentes afin d'obtenir leurs nominations d'experts.

B. *Groupe spécial d'experts techniques sur la mariculture*

5. Les réunions du Groupe spécial d'experts techniques sur la mariculture seront organisées dès que le Secrétariat recevra une proposition de soutien financier de la part des Parties, des autres gouvernements ou organisations.

* L'activité (c) en vertu de l'activité opérationnelle 3.1 du programme de travail est de « mener une étude sur dossier afin de rassembler et d'assimiler des informations ».

C. Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts

1. Préparation de la première réunion

6. Le Secrétaire exécutif a envoyé une lettre en juillet 2000 aux organisations et institutions internationales qui traitent des questions de la diversité biologique des forêts, y compris des communautés autochtones et locales, en les invitant à contribuer à l'évaluation de la situation et des tendances de la diversité biologique des forêts et à contribuer aux données et aux informations servant à la documentation de base de la réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts, conformément aux paragraphes 6 et 15 de la décision V/4.

7. Conformément au *modus operandi* de SBSTTA (décision IV/ 16, annexe I), le Secrétaire exécutif, en consultation avec le Bureau de l'Organe subsidiaire, a examiné les nominations fournies par les correspondants nationaux et a sélectionné 15 experts des pays suivants : Brésil, Cameroun, Canada, Communauté européenne, Cuba, Estonie, Inde, Japon, Malaisie, Mali, Mexique, Mozambique, Pologne, Fédération de Russie et le Royaume-Uni.

8. De plus, le Secrétaire exécutif a invité les organisations internationales et les réseaux internationaux des communautés autochtones à participer aux réunions en tant qu'observateurs, notamment les membres des organisations suivantes : Équipe de travail interorganisations sur les forêts (ETIF), soit le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), la Banque mondiale, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR) et le Secrétariat du Forum des Nations Unies sur les Forêts (UNFF), le Fonds mondial pour l'environnement (FEM), le World Conservation Monitoring Centre (WCMC), l'Union mondiale pour la nature (UICN), le Fonds mondial pour la nature (WWF), Greenpeace, le Pacos Trust et le *Indigenous Peoples' Biodiversity Network*.

9. Le Secrétaire exécutif avait préparé une note d'information conformément aux mandats du Groupe d'experts, en collaboration avec divers membres de l'ETIF, en particulier la FAO et le CIFOR. Le document rassemblait les informations disponibles provenant d'organismes et d'organisations internationales relatifs aux forêts ; d'organisations non-gouvernementales et de la communauté scientifique sur l'état et les tendances et les principales menaces sur la diversité biologique des forêts. La note fournissait également des informations sur les initiatives passées et en cours sur la diversité biologique des forêts, aux niveaux international, régional et national, y compris dans le domaine de la recherche scientifique et les éléments préliminaires pour les options de gestion de la diversité biologique des forêts.

2. Première réunion du groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts

10. La première réunion du groupe spécial d'experts techniques sur la diversité biologique des forêts s'est déroulée à Montréal, dans les locaux du Secrétariat, du 27 novembre au 1^{er} décembre 2000. Des experts des pays suivants y ont participé : Cameroun, Canada, Commission européenne, Cuba, Estonie, Japon, Malaisie, Mexique, Pologne et le Royaume-Uni. Les organismes et organisations des Nations Unies suivants étaient également représentés : la FAO, le FEM, le Forum intergouvernemental sur les forêts/Secrétariat du UNFF (également au nom du PNUE), l'OIBT, le CIFOR, l'UICN, le WCMC et Greenpeace.

11. Le Groupe a élu M. Ian Thompson (Canada) Président et M. N. Manokaran (Malaisie) Rapporteur. Le groupe est également convenu que M. Gordon Patterson (Royaume-Uni) présiderait la deuxième réunion qui se déroulera à Edimbourg, au Royaume-Uni.

12. Le Groupe a adopté son ordre du jour pour la réunion sur la base de l'ordre du jour provisoire qui a été diffusé avant la réunion (voir Annexe II). L'ordre du jour était basé sur les sections de la note d'information préparée par le Secrétariat pour la première réunion. La réunion a examiné la note d'information et a identifié les lacunes dans les informations. Elle est également convenue de son programme de travail pour la période d'intersessions, essentiellement dans le but de combler lesdites lacunes. Elle a également entrepris ses travaux sur l'identification des options de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique, tel que demandé dans le paragraphe 2 (b) de son mandat.

3. Travaux intersessions

13. À sa première réunion, le Groupe d'expert est convenu de mener plusieurs travaux pendant sa période d'intersessions dans le but d'élaborer et de compléter la note d'information que le Secrétariat avait préparée et révisée. Le Groupe devra en particulier élaborer des études sur l'état des écosystèmes forestiers et leur fonctionnement ainsi que sur la valeur des biens et services forestiers. Pendant cette période, le Groupe continuera de préparer la deuxième réunion, notamment en ce qui concerne l'identification d'options de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique des forêts.

4. Deuxième réunion du groupe d'experts

14. La deuxième réunion du Groupe d'experts se déroulera du 23 au 27 avril 2001, à Edimbourg, au Royaume-Uni, avec le soutien financier du Gouvernement du Royaume-Uni. Le Groupe doit finaliser ses travaux sur l'évaluation de l'état et des tendances de la diversité biologique des forêts, tout en se concentrant sur l'identification et les suggestions d'actions, les délais et les acteurs pertinents, la mise à disposition de conseils sur les programmes scientifiques et la coopération internationale dans le domaine de la recherche et du développement. La réunion identifiera les technologies et le savoir-faire se rapportant à l'évaluation, la planification, l'estimation, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts et fournira des conseils sur les voies et les moyens de promouvoir le développement et le transfert de ces technologies.

D. Groupe spécial d'experts techniques sur les zones arides et semi-arides

15. Les réunions du Groupe spécial d'experts techniques sur les zones arides et semi-arides seront organisées dès que le Secrétariat recevra une proposition de soutien financier de la part des Parties, des autres gouvernements ou organisations.

Annexe I

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE D'EXPERTS
TECHNIQUES SUR LES ZONES MARINES ET CÔTIÈRES PROTÉGÉES**

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - 2.1. Élection du Président et du Rapporteur ;
 - 2.2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Questions prioritaires :
 - 3.1 Identifier les projets pilotes de recherche et de surveillance, en se fondant sur les propositions soumises et les projets en cours visant à déterminer les avantages et les conséquences de la création de zones marines et côtières protégées ou de zones placées sous gestion particulière du même type sur l'utilisation durable des ressources vivantes marines et côtières ;
 - 3.2 Examiner l'étude sur dossier demandée sous l'objectif opérationnel 3.1, activité (c), notamment :
 - (i) Avantages et conséquences des zones marines et côtières protégées ;
 - (ii) Critères de sélection des zones marines et côtières protégées ;
 - 3.3 Identifier les liens entre les zones marines protégées et l'utilisation durable de la diversité biologique des zones marines et côtières ;
 - 3.4 Préparer des recommandations sur les types de recherches à entreprendre pour comprendre les effets des zones marines et côtières protégées ou fermées sur la taille et la dynamique des populations, sous réserve des législations nationales.
4. Autres questions.
5. Clôture de la réunion.

Annexe II

**ORDRE DU JOUR DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE DE TRAVAIL SPÉCIAL SUR
LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE DES FORÊTS**

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - 2.1. Élection du Président et du Rapporteur;
 - 2.2. Adoption de l'ordre du jour ;
 - 2.3. Organisation des travaux.
3. Questions prioritaires :
 - 3.1. État de la diversité biologique des forêts ;
 - 3.2. Fonctionnement des écosystèmes forestiers, des biens et des services connexes ;
 - 3.3. Menaces sur la diversité biologique des forêts, y compris les effets des changements climatiques ;
 - 3.4. Évolution de la diversité biologique des forêts ;
 - 3.5. Options pour lutter contre l'appauvrissement de la diversité biologique des forêts.
4. Préparation de la deuxième réunion :
 - 4.1. Projet d'ordre du jour provisoire ;
 - 4.2. Date et lieu de la prochaine réunion ;
 - 4.3. Organisation des travaux intersessions.
5. Autres questions.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.
